

**Département de Seine et Marne
Commune de Villiers-sous-Grez
Compte rendu du conseil municipal du 14 Janvier 2019**

Présents : Yves LECHEVALLIER, Maire, Véronique GIRARD, Anne-Marie THIBAUT, Philippe BEAUDOIN, adjoints, Jérôme CHAMPION, Cédric THIBAUT et Michel COTEROT conseillers municipaux.

Absents excusés : Emmanuel HOUDANT (donne pouvoir à Véronique GIRARD), Ludovic JEANNOTIN (donne pouvoir à Yves LECHEVALLIER), Régine REY (donne pouvoir à Jérôme CHAMPION).

Absents : David VIRATEL, Gilles CABARDOS

Secrétaire : Anne-Marie THIBAUT,

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal est ouvert à 20h50.

1 – APPROBATION

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 12 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

2 –DELIBERATIONS

Motion de soutien à la résolution générale du 101^{ème} congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalités.

Monsieur le Maire rappelle que le texte entier a été porté à connaissance des conseillers, et lit des extraits choisis du texte de la résolution générale particulièrement adaptés au cas des petites communes rurales.

Dans un contexte où jusqu'à présent l'état ne s'en préoccupe pas, et accentue la fracture territoriale par une méconnaissance ou une volontaire non prise en compte de leurs particularités, il demande au Conseil de voter une motion de soutien à ce texte facilement disponible sur la toile.

La motion de soutien est adoptée à l'unanimité.

Avis sur l'épandage des produits finaux de l'unité de méthanisation EQUIMETH sur le territoire de la commune

Monsieur le Maire expose qu'une enquête publique environnementale a été ouverte suite à la demande de la société EQUIMETH pour l'autoriser à exploiter une unité de méthanisation associée à un plan d'épandage, situé sur le territoire de la commune de Moret-Loing-et-Orvanne. Le territoire de la commune de Villiers-sous-Grez est concerné par le périmètre d'épandage ; en conséquence le Conseil municipal est invité à donner son avis.

Monsieur le Maire précise qu'il s'est rendu à une réunion d'information en Mairie d'Ecuelles. Les intrants seront contrôlés en permanence. Les intrants issus des STEP sont refusés. Le digestat qui reste en bout de chaîne, après la production du méthane injecté dans le réseau, est transformé en amendements organiques liquides ou solides au service de l'agriculture. Il est donc de bien meilleure qualité que les boues des STEP, notamment dans la quasi absence de métaux lourds, qui étaient il y a encore peu, épandues sur le territoire de la commune.

Monsieur le Maire sollicite le conseil pour un avis favorable.

Cet avis favorable est adopté à l'unanimité.

Convention pour l'accueil pour du « MUMO », musée mobile d'art contemporain.

Mr le Maire nous a présenté la convention pour l'accueil du musée mobile d'art contemporain.

La convention est adoptée à l'unanimité.

Décision modificative

DECISION MODIFICATIVE COMMUNE DE VILLIERS-SOUS-GREZ

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
022- Dépenses imprévues	229			
739221- FNGIR		229		
Total	229	229		

Il manque 229 euros au compte du FNGIR pour qu'il puisse être versé à l'état. Pour rappel la FNGIR (Fonds National de Garantie individuelle des ressources) sert à lisser les différences fiscales entre communes riches et communes pauvres. Villiers est considéré comme une commune riche sur la base du revenu fiscal moyen. Ces 229 euros sont donc pris au compte des dépenses imprévues.

La décision modificative de 229 € est adoptée à l'unanimité.

Délibération pour les heures complémentaires et supplémentaires.

Monsieur le Maire propose de délibérer sur l'autorisation de paiement des heures supplémentaires et complémentaires pouvant être demandées aux agents.

Les agents titulaires et non titulaires à temps complet de catégorie C peuvent être amenés à effectuer des heures supplémentaires (agents à temps complet) ou des heures complémentaires (agent à temps non complet) en plus de leur temps de travail, en raison des nécessités de service et à la demande du Maire.

Les membres du conseil municipal autorisent, à l'unanimité, le paiement des heures supplémentaires ou complémentaires aux agents.

Information

Le Maire, les adjoints et les conseillers remercient tous les maires, les associations et les Villarons pour leurs bon vœux 2019.

Aucun autre sujet n'étant à l'ordre du jour, et comme aucune question n'est soulevée, le Conseil est clos à 21h 30.